

# SÉANCE DU 27 AOUT 2019

L'An deux mil dix-neuf, le vingt sept août, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Catherine CÔME, Maire.

Date de convocation : 21 août 2019  
Date d'affichage : 22 août 2019  
Nombre de conseillers en exercice 24  
Présents 13  
Votants 17

**Étaient présents :** Mesdames CÔME, BENNEVAULT, DURAND et SOLLIER (arrivée à 19h48).  
Messieurs COUSSEAU, DESJONQUERES (arrivé à 19h39), FORTIN, GASTINE, HÉROUX, MANS, ROBERT, SAUVÉ et TARTARET formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mesdames BARROUX, BERANGER, FRAPIER, NIEPCERON et TERRENERE.  
Messieurs BOURSE, LAMOUREUX, LE TERRIEN, LOMBARD, de NORAY et TURMINEL.

**Procurations :** Mme Monique TERRENERE donne procuration à M. Jean-Luc HÉROUX,  
M. Stéphane BOURSE donne procuration à M. Jean-Paul ROBERT,  
M. Sandrine BERANGER donne procuration à M. Christophe TARTARET,  
M. Ambroise DE NORAY donne procuration à Mme CÔME.

**Secrétaire de séance :** M. Norbert FORTIN est élu secrétaire de séance.

## A - DÉLIBÉRATIONS

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu.

### **D 2019-08-77- CRÉATION DE POSTE – PERSONNEL DE L'ÉCOLE**

Madame le Maire informe que les deux contrats créés l'année dernière, pour une durée d'une année arrivent à échéance. Compte-tenu des effectifs de la prochaine rentrée, et après étude des différents besoins par Mesdames TERRENERE et DURAND, il est indispensable de pérenniser ces emplois.

*Mme DURAND rappelle qu'il y aura désormais deux vrais services, un premier avec majoritairement des élèves de maternelle, et un second pour les élèves de primaire.*

#### **Poste d'agent d'animation**

Après consultation du tableau des emplois, il s'avère qu'un poste d'agent d'animation à raison de 13h25 semaine est vacant, l'agent en disponibilité ayant épuisé son droit à réintégration. (Durée de dix années échue au mois de juin dernier)

- Deux possibilités s'offrent à nous, Il est donc proposé :
- Soit de stagiairiser Mme PAUL sur ce poste d'adjoint d'animation en modifiant le temps hebdomadaire de ce dernier, en portant celui-ci à 18h40 par semaine (même durée et indice que l'année dernière).
- Soit de créer un poste d'agent technique territorial, à raison de 18 h40 (même durée et même indice effectués que l'année dernière).

#### **Poste d'agent technique**

Un poste d'agent technique à raison de 13h 25/semaine est également indispensable et doit également être créé. Il est rappelé que la durée et l'indice seront les mêmes que l'an passé, pour ce même poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de créer un premier poste d'agent technique à raison de 18h40 par semaine à compter du 30 août 2019 et un second poste d'agent technique à raison de 13h25 par semaine à compter du 30 août 2019. Les crédits correspondants à ces postes étant déjà inscrits au budget primitif.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Il a été rappelé la polyvalence du poste d'agent technique par rapport à un poste d'adjoint d'animation.

le poste d'agent d'animation sera fermé.

Clôture de la séance à 20 h 21.